

DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE  
DIPARTIMENTU DI U CISMONTE  
COMMUNE DE POGGIO DI VENACO  
CUMUNA DI U POGGHJU DI VENACU  
20250 POGGIO DI VENACO  
TEL 09 61 46 00 40

MAIL : [poggiodivenaco@aol.com](mailto:poggiodivenaco@aol.com)

## **circulation stationnement**

### **LE MAIRE DE POGGIO DI VENACO**

VU le Code de la Route,  
VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU le Code de la Voirie Routière,  
VU le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8ème partie), approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974,  
VU les travaux du Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public de Haute-Corse (SIEEPHC), pour la réalisation d'un enfouissement des réseaux sur la place "Fuata" et la RD 40, rue Saint Roch de la place "Fuata" à la place "Piazza" ainsi que de la place "Fuata" à la place de l'église "Saint Quilicus".  
VU les "DICT/DT conjointes" déposées par la société "Raffalli Travaux Publics" attributaire des travaux à réaliser.

**CONSIDERANT** que pour assurer la sécurité des personnes chargées de leur réalisation ainsi que des usagers des voies, les travaux sur la place "Fuata" et la RD 40 entre la place "Fuata" et le chemin communal "Saparella" ainsi que les travaux prévus rue Saint Roch et montée de l'église "Saint Quilicus" nécessitent, la mise en place d'un alternat ou l'interruption temporaire de la circulation par tranche de quinze (15) minutes de 07 H 30 à 17 H 30 à compter du 05 octobre 2021 jusqu'à la date de réception des travaux, ou encore la limitation du stationnement aux mêmes dates et heures.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation des véhicules sera réglementée et leur stationnement sera interdit de 07 H 30 à 17 H 30 à compter du 05 octobre 2021 jusqu'à la date de réception des travaux sur la place "Fuata" et la RD 40 entre la place "Fuata" et le chemin communal "Saparella".

**ARTICLE 2** : La vitesse sera limitée à 30 km/h au droit du chantier.

**ARTICLE 3** : Lorsque cela sera nécessaire, la circulation se fera par alternat, soit à l'aide de feux tricolores, soit manuellement par des piquets K 10, soit la circulation sera interrompue par tranche de quinze (15) minutes au droit de chaque poste de travail.

**ARTICLE 4** : Il n'y a pas d'itinéraire de déviation prévu. L'entreprise exécutante a obligation de limiter les interruptions de circulation à quinze (15) minutes.

SOUS PREFECTURE DE CORTE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 04/10/2021

02B-212002380-20211004-AR\_32\_2021-AR

**ARTICLE 5 :** La signalisation réglementaire, conforme à l'instruction interministérielle susvisée, sera assurée de jour comme de nuit par la société attributaire, sous le contrôle du SIEEPHCet du responsable de la DDTM en charge du secteur.

**ARTICLE 6 :** le stationnement est interdit du 05 octobre 2021 et la fin des travaux entre 7h30 et 17h30 rue Saint Roch de la place "Fuata" à la place" Piazza".

**ARTICLE 7 :** le stationnement est interdit du 05 octobre 2021 et la fin des travaux entre 7h30 et 17h30 de la place "Fuata" à la place de l'église "Saint Quilicus".

**ARTICLE 8 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 9:** Le secrétaire de mairie est chargé de l'application du présent.

**ARTICLE 10 :** Ampliation du présent sera transmis au responsable DDTM en charge du secteur, au Commandant de la Brigade de Gendarmerie territorialement compétent ainsi qu' au SIEEPHC et à l'entreprise "Raffalli Travaux Publics".

A Poggio di Venaco, le 04 octobre 2021.

Le Maire,

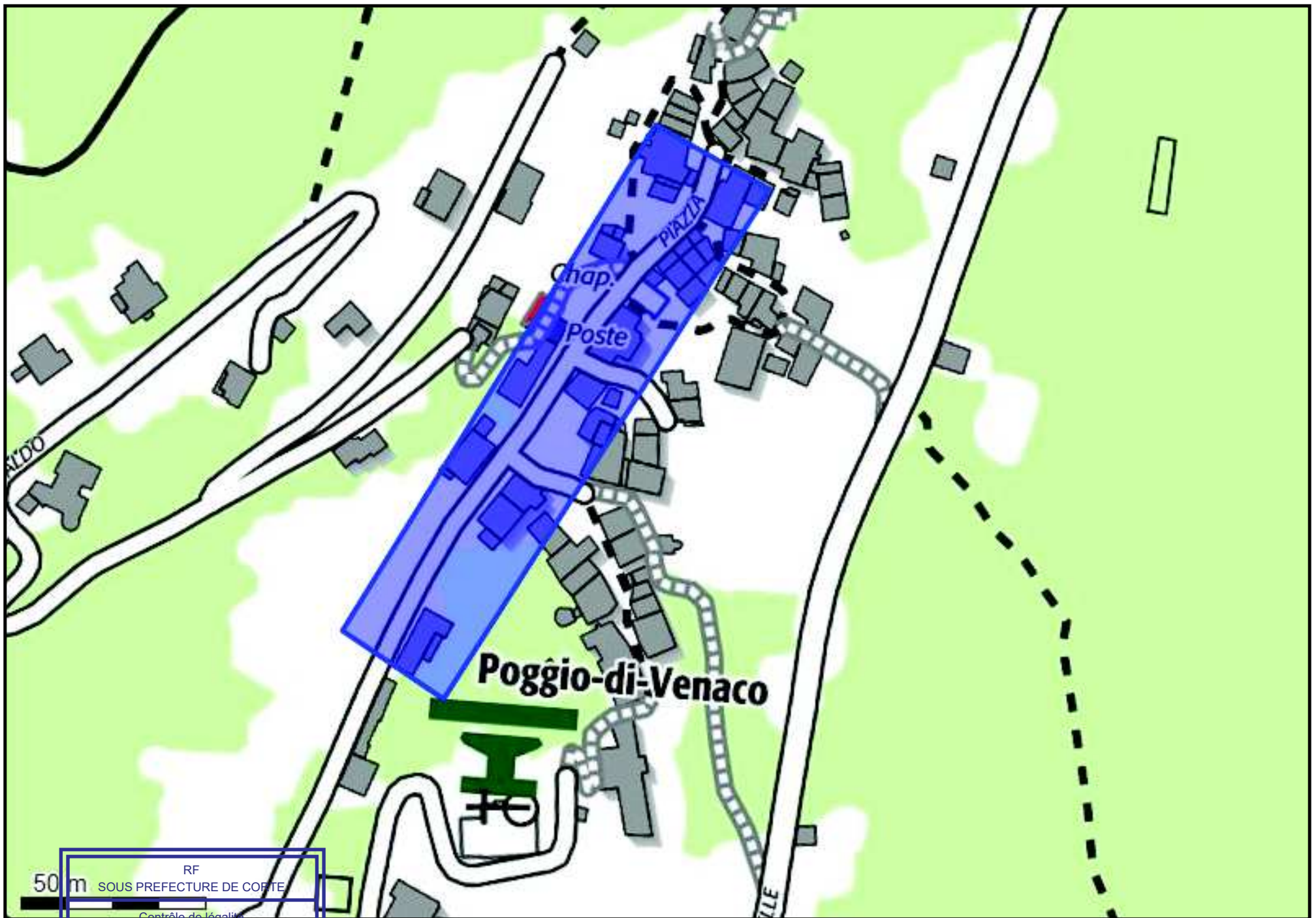
RODRIGUEZ Jean-Marc.



RF
SOUS PREFECTURE DE CORTE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/10/2021
02B-212002380-20211004-AR_32_2021-AR



Date de réception de l'AR: 04/10/2021  
02B-212002380-20211004-AR\_32\_2021-AR



50 m RF  
SOUS PREFECTURE DE CORTE  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 04/10/2021  
(42.258937 9.186704);(42.258778 9.187089);(42.257540 9.186007);(42.257706 9.185674);(42.258937 9.186704);  
02B-212002380-20211004-AR\_32\_2021-AR